



Seminar

INFORMATIONS PRATIQUES

FORMAT

Face to face

MODE DE PARTICIPATION

Paris

GIDE LOYRETTE

NOUEL, Auditorium

Marceau, 22, cours

Albert 1er 75008 Paris

DATE

Le 15 décembre 2015

LIEU

GIDE LOYRETTE

NOUEL, Auditorium

Marceau, 22, cours

Albert 1er 75008 Paris

Paris

PARTICIPATION

€0

INSCRIPTION

www.aefr.eu

CONTACT

contact@aefr.eu

01 70 98 06 53

Titrisation et financement de l'économie : que reste-t-il à faire ?

Dans le cadre de la CMU, la Commission européenne vient de proposer une réglementation pour relancer la titrisation. Cette titrisation est en effet un instrument indispensable pour permettre tant aux entreprises de financer leurs créances courtes et longues (sous des formes diverses allant jusqu'aux fonds de prêts à l'économie (pouvant utiliser des OT) qu'aux banques de continuer à prêter. Ainsi l'écosystème financier pourra tirer le meilleur levier du développement des marchés de capitaux en diversifiant les sources et les opportunités de financement. Si tout le monde est d'accord sur les objectifs, il reste un gap significatif sur les conditions de mise en œuvre.

INSCRIPTION

PROGRAMME

Ce séminaire fait le point sur les objectifs et orientations de la nouvelle réglementation proposée et les contraintes rencontrées par chaque maillon de la chaîne de titrisation : de l'origination à l'investissement final pour remplir ces objectifs. La maîtrise des risques étant une condition structurelle, la question sera aussi de voir comment chaque maillon assurera sa responsabilité sans en alourdir le coût c'est-à-dire sans dupliquer ce qui doit être fait par le maillon précédent.

OBJECTIFS

- analyse des avantages et inconvénients cadres réglementaires pour les établissements financiers qui en émettent et les souscripteurs potentiels
- intérêt dans les bilans des banques pour augmenter les capacités de financement
- identifier les initiatives en cours pour faciliter le développement de ses produits
- intérêt de ces produits du point de vue de l'investisseur institutionnel

PUBLIC VISE

- Banques : directions générales, financières et des risques
- Assureurs & investisseurs institutionnels
- Intermédiaires financiers : BFI, sociétés de gestion, Consultants
- Analystes crédit
- Agences de notation
- Avocats
- Pouvoirs publics et régulateurs